

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le dix du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°108**

Date de Publication
<b>17 DEC. 2020</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>17 DEC. 2020</b>
Date de la convocation
<b>3 décembre 2020</b>

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, HATEMIAN-SOLARI, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.  
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, FAVIER, FIGAROLI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme HERVE GENOVESI à Mme VAUTRIN  
Mme LOVERA à M. BURZIO  
M. DENONFOUX à M. MORTELETTE  
M. DE CANEVA à Mme le Maire  
M. DE SOUSA à Mme MATEO  
M. JULLIEN-FIORI à M. MACHERAS DE MONTILLET

### **Absentes :**

Mme GOBET  
Mme LABI-MALAKIAN

Madame Sophie VEILEX a été élue secrétaire.

### **Objet : Approbation de la gratuité de l'accès à la patinoire pour la période hivernale 2020/2021.**

A la demande de Madame le Maire, monsieur MORTELETTE expose à ses collègues que depuis plusieurs années, la ville de Cassis met en place une patinoire synthétique temporaire durant la période hivernale à partir des vacances de Noël.

Cet équipement permet l'accueil des scolaires cassisens gratuitement et du public contre le paiement d'un droit d'entrée de 2,50 € l'unité.

Au regard du contexte sanitaire très particulier de la crise covid 19, il est proposé au conseil municipal de rendre l'accès à la patinoire gratuit pour la saison 2020/2021.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la gratuité de l'accès à la patinoire pour la période hivernale 2020/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020.

Le Maire,  
Danielle MILON

